



Durée
18 mois (3 sessions,
645 heures)



Horaire
Temps plein
Soir



**Langues
d'enseignement**
Français, anglais



**Modes
de formation**
Sur campus, En ligne

Honorez vos aînés et offrez-leur une belle qualité de vie en vous formant à l'AEC en Gestion d'une résidence pour personnes âgées. Propagez votre bonne humeur en les accompagnant dans leur quotidien. Dans une industrie en plein essor, ce programme vous prépare à des postes de gestion et de supervision, en réponse à une demande croissante de logements pour retraités.

Perspectives d'emploi

Avec l'augmentation de la population âgée, les gestionnaires de résidences pour aînés ont une opportunité inestimable de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Domaines de carrière

- Directeur de la résidence,
- Propriétaire-exploitant,
- Chef de département : Alimentation, Bâtiment et Entretien,
- Soins, Loisirs, etc.,
- Conseiller en logement,
- Assistant administratif.

Diplôme et accréditation

Reconnue à l'international, cette Attestation d'études collégiales (AEC) est accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

Les programmes AEC sont des programmes de formation continue et sont principalement destinés aux adultes cherchant à valoriser leurs compétences ou à réorienter leur carrière.

Montréal

2000, rue Sainte-Catherine Ouest - 514 939-2006

Laval

1595, boulevard Daniel-Johnson, Bureau 200 - 514 939-2006

**Pour ce programme,
vous devrez utiliser votre
équipement informatique.**



VOIR LES REQUIS

Conditions d'admission

Des exceptions à ces conditions d'admission pourraient être appliquées. Chaque demande est examinée par le Collège. Pour être admissibles dans un programme AEC, les candidats doivent généralement satisfaire à l'un des critères suivants :

- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins deux (2) sessions consécutives ou une (1) année scolaire complète; ou
- Avoir suivi des études postsecondaires pendant une période d'au moins un (1) an; ou
- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP), et le programme permet de recevoir une formation technique qui n'est pas offerte dans un programme DEC; ou
- Avoir obtenu une formation équivalente ou jugée suffisante et répondre aux conditions d'admission établie pour les études collégiales.

Liste de cours

Les programmes AEC sont basés sur les programmes DEC, mais ne comprennent pas de cours d'éducation générale tels que le français, l'anglais ou la philosophie.

Cours spécifiques au programme

- | | |
|---|--------|
| • Fonction de travail du superviseur d'une résidence | (60 h) |
| • Personne âgée et intervention adaptée | (45 h) |
| • Stage d'initiation en soins d'hygiène et assistance à une personne âgée | (60 h) |
| • Contexte de gestion et approche clients | (60 h) |
| • Vente et marketing d'une résidence | (45 h) |
| • Budgets d'exploitation d'une résidence | (45 h) |
| • Activités d'animation de la clientèle | (45 h) |
| • Gestion et supervision des ressources humaines | (60 h) |
| • Gestion des risques et amélioration continue de la qualité | (60 h) |
| • Supervision des services alimentaires en résidence | (45 h) |
| • Entretien technique et bâtiment | (45 h) |
| • Stage | (75 h) |

* Le Collège se réserve le droit de remplacer certains cours.